Application de l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Informe la population que le recueil des actes administratifs et réglementaires n°07/21 (séance du Bureau du 28 juin 2021) de la Métropole Européenne de Lille est à sa disposition et peut être consulté aux Assemblées de la Métropole Européenne de Lille :

2, Boulevard des Cités Unies, à Lille, à compter du 29 juin 2021.

Les délibérations sont également consultables sur <u>www.lillemetropole.fr</u> à titre de pure information des citoyens.

Lille, le 02 JUIL. 2021

Le Président de la Métropole européenne de Lille Damien CASTELAIN

